

DEPARTEMENT  
ESSONNECANTON  
ARPAJONCOMMUNE  
BRUYERES-LE-CHATELN° D2023/07

## DECISION DU MAIRE

**Le Maire de la Commune de BRUYERES-LE-CHATEL,****VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-21 et suivants,**VU** la délibération du Conseil Municipal n°DCM2020/18 du 10/06/2020 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil municipal, pour décider "de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ",**VU** le contrat du 15/12/2020 relatif à la mission de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (niveau 2) pour la construction d'un gymnase dojo, à Bruyères-le-Châtel, avec la Société QUALICONSEUT SECURITE,**VU** la décision n°D2021/10 du 02/03/2021 relative à la convention pour la mission de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (niveau 2) pour la construction d'un gymnase dojo,**VU** la nécessité d'établir un avenant concernant la prolongation de la durée des travaux de 6 mois, soit jusqu'à juin 2023,**CONSIDERANT** l'impact financier des modifications apportées, répartit comme suit :

Entreprise	Montant initial € TTC	Avenant 1 € TTC	Nouveau montant € TTC
QUALICONSEUT	6 102.00	3 841.92	9 943.92

## DECIDE

**Article 1** : De signer l'avenant n°1 à la convention susvisée, avec la société QUALICONSEUT SECURITE, sise 4 rue du Bois Sauvage, 91000 EVRY COURCOURONNES, pour 3 841.92 € TTC, portant ainsi le montant du marché relatif à la mission CSPS (niveau 2) à 9 943.92 € TTC.**Article 2** : D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'application et à la poursuite de la présente décision et notamment à signer toutes pièces en la matière.**Article 3** : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera :

- transmise au conseil municipal lors d'une prochaine séance,
- transmise au Représentant de l'Etat.

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.*

Fait à Bruyères-le-Châtel, le 24/01/2023

Le Maire



Thierry ROUYER

Date de publication :  
24 JAN. 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 25/01/2023

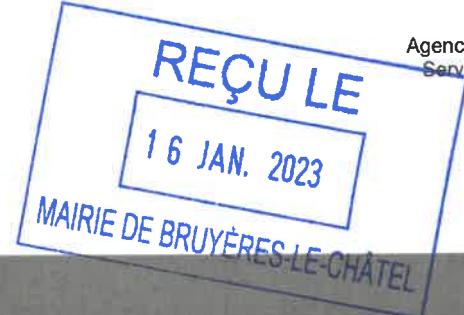
Application agréée E-legalite.com

10\_AV-091-219101151-20230124-D202307-CC

Convention n°: 000035912000342  
Opération : CONSTRUCTION D'UN GYMNASSE ET  
D'UN DOJO  
91680 BRUYERES LE CHATEL



Agence : EVRY  
Service : SPS



## Avenant 1 CONVENTION DE COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE

code QC SPS COSPS 2014.V1

Convention N°: 000035912000342

### DESCRIPTION DU CHANTIER

CONSTRUCTION D'UN GYMNASSE ET D'UN DOJO  
91680 BRUYERES LE CHATEL

Entre les soussignés :

D'une part :

**COMMUNE DE BRUYERES LE CHATEL**  
2 RUE DES VIGNES  
91680 BRUYERES LE CHATEL

N° SIREN : 219101151

représenté par : Mme Paula OLIVEIRA  
Tél : +33 (0)1 64 90 89 08  
Mail : urbanisme@bruyereslechateau.fr

Ci après désigné « le Maître d'Ouvrage » ou « le souscripteur »

Et d'autre part :

**QUALICONSULT SECURITE**  
4 Rue du Bois sauvage  
91055 EVRY COURCOURONNES

représenté par : Carine BINON  
en qualité de : Cheffe de Service SPS & HSE.

Ci- après désigné : « QUALICONSULT SECURITE » ou « Le Coordonnateur »

Il a été convenu et arrêté ce qui suit.

4 Rue du Bois sauvage - 91055 – EVRY COURCOURONNES - Tel : 01.60.78.07.90 - Fax : 01.60.78.35.45

QUALICONSULT SECURITE

SAS au capital de 300 000 €. VERSAILLES – SIRET 403 200 256 00440 – APE 7112B – N° TVA Intracommunautaire FR13 403 200 256  
Siège social : VELIZY PLUS 1 Bis Rue du Petit Clamart - 78941 VELIZY CEDEX – Téléphone 0140837575 – Fax 0146303962

REÇU EN PREFECTURE

le 25/01/2023

Application agréée E-legalite.com

10\_AV-091-219101151-20230124-D202307-CC

## A - CONDITIONS PARTICULIERES

code QC SPS CP 2014.V1

**Le présent avenant a pour but de modifier les articles suivants :**

### A1 – ETENDUE DE LA MISSION

La mission a pour objet d'assurer la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs, prévue par les articles L. 4531-1 à L. 4531-3; L. 4532-1 à L. 4532-18 eux-mêmes définis par les articles R. 4532-1 à R. 4532-98 "du Code du Travail conformément aux conditions générales ci-jointes, dans le cadre de l'opération :

CONSTRUCTION D'UN GYMNASE ET D'UN DOJO  
91680 BRUYERES LE CHATEL

### A2 – PRESENTATION DE L'OPERATION

Délai d'exécution des travaux :	Ancienne mention base : 7 mois Nouvelle mention avenant 1 : 13 mois Soit jusqu'en juin 2023
---------------------------------	---

### A7 - REMUNERATION

Les honoraires de **QUALICONSEUT SECURITE** sont HT de

**Ancienne mention base : 5 085,00 €.  
Nouvelle mention avenant 1 : 8 286,60 €**

	Base	Avenant n° 1
<b>Conception - PGC</b>	<b>1 260,00 €</b>	<b>Inchangé</b>
<b>Réalisation – Travaux</b>	<b>3 735,00 €</b>	<b>3 201,60 €</b>
<b>Réception – Diuo final</b>	<b>90,00 €</b>	<b>Inchangé</b>

4 Rue du Bois sauvage - 91055 – EVRY COURCOURONNES - Tel : 01.60.78.07.90 - Fax : 01.60.78.35.45

QUALICONSEUT SECURITE

SAS au capital de 300 000 €. VERSAILLES – SIRET 403 200 256 00440 – APE 7112B – N° TVA Intracommunautaire FR13 403 200 256  
Siège social : VELIZY PLUS 1 Bis Rue du Petit Clamart - 78941 VELIZY CEDEX – Téléphone 0140837575 – Fax . 0146303962

REÇU EN PREFECTURE

Page 2/3

le 25/01/2023

Application agréée E-legalite.com

10\_AV-091-219101151-20230124-D202307-CC

## A8 – MODALITES DE REGLEMENT

### A8.2 Echéancier

PHASE	NOMBRE D'ECHEANCES	VALEUR DE L'ECHEANCE EN € HT	COMMENTAIRES
CONCEPTION - REMISE DU PGC	1	1 260,00	Inchangé (facturé)
TRAVAUX (M0 à M0+6)	4	933,75	Inchangé (facturé)
AVENANT N°1 (M0+8 à M0+12)	3	1 067,20	En février, avril et juin 2023
REMISE DU DIUO (M0+13)	1	90,00	Inchangé

**Toutes les autres clauses demeurent maintenues valides.**

Afin de concrétiser son accord, il est demandé au Maître d'Ouvrage de bien vouloir retourner les deux exemplaires du présent contrat après les avoir revêtus de son paraphe à chacune des pages, de son cachet et signature.

Fait à EVRY COURCOURONNES en deux exemplaires originaux, le 10/01/2023

LE MAITRE D'OUVRAGE  
LE SOUSCRIPTEUR (cachet et signature)

Le 26/01/2023  
Le Maire  
Thierry ROUYER


QUALICONSULT SECURITE

QUALICONSULT SECURITE  
4 Rue du Bois Sauvage  
91055 EVRY Cedex  
Tél. 01 60 78 07 90 - Fax 01 60 78 35 45  
SAS au capital de 300 000 € - RCS Versailles 403 200 256  
SIRET 403 200 256 00079 - APE 7112B

4 Rue du Bois sauvage - 91055 – EVRY COURCOURONNES - Tel : 01.60.78.07.90 - Fax : 01.60.78.35.45

QUALICONSULT SECURITE

SAS au capital de 300 000 € VERSAILLES – SIRET 403 200 256 00440 – APE 7112B – N° TVA Intracommunautaire FR13 403 200 256  
Siège social : VELIZY PLUS 1 Bis Rue du Petit Clamart - 78941 VELIZY CEDEX – Téléphone 0140837575 – Fax 0146303962

REÇU EN PREFECTURE

le 25/01/2023

Application agréée E-legalite.com

10\_AV-091-219101151-20230124-D202307-CC

**REÇU EN PREFECTURE**

le 25/01/2023

Application agréée E-legalite.com

10\_AV-091-219101151-20230124-D202307-CC